



Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par le soussigné Gaéтан Perron, directeur général / secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 520, 2^e Avenue à Weedon, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2019-076 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-077 – RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES VÉHICULES DE VOIRIE

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures régulières du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 5^e jour du mois de mars 2019.

Gaéтан Perron

Directeur général / secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gaéтан Perron, directeur général / secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil le 6 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de mars 2019.

GAÉTAN PERRON

Directeur général / secrétaire-trésorier par intérim